



**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JANVIER 2021**

|                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 19<br>De présents : 19<br>De pouvoirs : 0<br>De votants : 19<br>Convocation du : 21/01/2021 | <b>L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.</b>                                                                                                                                                                                              |
| Mme Isabelle PAJOT<br>a été nommée secrétaire de séance                                                                         | <u>Etaient présents</u> : M. Patrice PAGEAUD, M. Christophe PAJOT, Mme Aurélie BATAIS, M. Joël PERROCHEAU, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, M. Jean-Charles GRANGER, Mme Coralie LECOINTRE, M. Laurent POUPLIN, M <sup>me</sup> Béatrice SEGRETIN, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, Mme Annie VILASECA, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Josiane NATIVELLE, M. Dominique BESSON, M. Grégoire TERTRAIS, Mme Noémie SOULARD ; M. Fabien DUDIT. |

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

**2. DECISIONS PRINCIPALES DU MAIRE ENTRE LE 17.12.2020 ET LE 28.01.2021**

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions :

**COMPTABLES :**

Signature d'un devis auprès de l'entreprise VALDEFIS pour arrachage des haies de cyprès près du terrain de football et court de tennis extérieur. Montant : 3385,00€ HT.

Signature d'un devis auprès d'EVP pour décompactage et engazonnement terrains devenus nus à proximité du terrain de foot. Montant : 2 328,30€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise VLOK pour location d'une nacelle par les services techniques.  
Montant : 387,88€ HT.

Signature d'un devis auprès de SEDEP pour création de voiries au lieu-dit « Le Beignon » dans le cadre du groupement de commande afférent. Montant : 14 992€ HT.

Signature d'un devis auprès de BRETAUDEAU pour division de parcelles cadastrées section AD n° 252 Rue du Gué.  
Montant : 600,00€ HT.

Signature d'un contrat de maintenance annuel auprès de l'entreprise AU'THOMAS'TISME pour le contrôle et l'entretien de la porte automatique des locaux de la mairie. Montant : 280,00 € HT.

Signature d'un contrat de maintenance annuel auprès de Althécia pour la gestion technique de la chaudière bois.  
Montant : 935,00€ HT.

Signature d'un devis auprès de l'entreprise POINT P pour fourniture de matériaux relatifs à l'aménagement de la mezzanine du comité des fêtes aux ateliers municipaux. Montant : 1723,83€ HT.

Signature de 2 devis auprès de l'entreprise GF Services pour l'achat de pièces détachées pour la chaudière bois (sonde et pierre de porte). Montants : 258,73€ HT et 256,31€ HT.

Signature d'un devis auprès d'ATLAM pour la réalisation d'un diagnostic zone humide et dossier d'incidences Loi sur l'eau dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement d'habitation à Villeneuve. Montant : 3 550€ HT.

#### **REGLEMENTAIRES :**

Arrêté ordonnant des travaux pour péril imminent délivré à Mr Laurent CONAS, Mmes COLAS Valérie et Véronique afin de garantir la sécurité publique de l'immeuble sis rue Monte à Peine.

Arrêté permanent de police de circulation délivré à l'entreprise ALLEZ ET CIE pour des opérations de maintenance sur l'éclairage public pour l'année 2021 concernant les voies communales et chemins ruraux en et hors agglomération et sur les routes départementales en agglomération.

Arrêté portant permission de voirie délivré à l'entreprise « SARL GUILBAUD TP » pour des travaux d'enrobés des trottoirs « 1 chemin de la Borderie jusqu'à l'entrée du lotissement le Petit logis ».

Arrêté portant alignement délivré à Géouest « route de la Gourdière ».

Arrêté portant interdiction de circuler délivré à Vendée Eau pour des travaux d'alimentation eau potable sur le CR « les Loges ».

Arrêté portant interdiction temporaire de stationner « Place de l'église » le jeudi 4 février 2021 pour l'élagage des arbres par les services techniques.

Arrêté réglementant la circulation et le stationnement délivré à l'entreprise VALOT TP pour des opérations de branchements eaux pluviales et eaux usées et réfection de chaussée sur les voies communales et chemins ruraux en et hors agglomération.

Arrêté portant permission de voirie délivré à la Communauté de Communes du Pays des Achards pour des travaux de création de branchement au réseau d'eaux usées au « 20 rue du Petit logis ».

### **3. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS**

---

#### **3.1 COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16.12.2020 ET DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES DEPUIS LE 17.12.2020**

---

Monsieur le Maire donne lecture des principaux points abordés lors du conseil communautaire de décembre 2020.

Certains points suscitent des réactions notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification 2021 sur la Redevance Incitative et les nouvelles orientations en terme d'accès aux déchetteries.

Monsieur Laurent POUPLIN demande également des précisions sur le projet d'éco-quartier à St-Julien-des-landes dans le cadre de la convention opérationnelle de maîtrise foncière avec l'Etablissement Public Foncier. Monsieur le Maire et Monsieur PERROCHEAU émettent certaines réserves sur la possibilité de mettre en œuvre sur la commune ce type de projet qui présente un certain nombre de contraintes à bien appréhender.

## 4. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

### 4.1 PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS

Préalablement au vote du Budget Primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, il est proposé de délibérer un montant de dépense correspondant au quart des crédits inscrits au budget 2020.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différents comptes concernés sur le budget principal :

| Chapitre<br>Compte  | Intitulé chapitre<br>Intitulé Compte     | Crédits votés<br>au budget 2020 | Ouverture anticipée<br>de crédits 2021<br>(Limite : 25 %) |
|---------------------|------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <b>21</b>           | <b>Immobilisations corporelles</b>       | <b>413 482,51 €</b>             | <b>103 370,63 €</b>                                       |
| 2111                | Acquisition terrains                     | 413 482,51 €                    | 103 370,63 €                                              |
| <b>Opération 11</b> | <b>Aménagement rural</b>                 | <b>152 700,00 €</b>             | <b>37 625,00 €</b>                                        |
| 2121                | Plantations                              | 500,00 €                        | 125,00 €                                                  |
| 21538               | Autres réseaux                           | 2 200,00 €                      | 0,00 €                                                    |
| 2315                | Travaux en-cours                         | 150 000,00 €                    | 37 500,00 €                                               |
| <b>Opération 12</b> | <b>Aménagement du bourg</b>              | <b>354 000,00 €</b>             | <b>57 875,00 €</b>                                        |
| 204171              | Frais SyDEV - Biens mobilier et Matériel | 50 000,00 €                     | 3 000,00 €                                                |
| 20422               | Privé - Bâtiments et installations       | 1 000,00 €                      | 0,00 €                                                    |
| 2121                | Plantations                              | 1 500,00 €                      | 375,00 €                                                  |
| 21316               | Aménagement du cimetière                 | 6 000,00 €                      | 1 500,00 €                                                |
| 21538               | Autres réseaux                           | 13 500,00 €                     | 0,00 €                                                    |
| 2184                | Mobilier                                 | 2 000,00 €                      | 500,00 €                                                  |
| 2188                | Autres immobilisations corporelles       | 10 000,00 €                     | 2 500,00 €                                                |
| 2315                | Travaux en-cours Aménagement du Bourg    | 270 000,00 €                    | 50 000,00 €                                               |
| <b>Opération 14</b> | <b>Bâtiments Communaux</b>               | <b>573 800,00 €</b>             | <b>139 200,00 €</b>                                       |
| 2041622             | Subventions CCAS                         | 3 000,00 €                      | 0,00 €                                                    |
| 204171              | Frais SyDEV - Biens mobilier et Matériel | 3 000,00 €                      | 750,00 €                                                  |
| 21318               | Autres bâtiments publics                 | 14 000,00 €                     | 0,00 €                                                    |
| 2184                | Mobilier                                 | 5 000,00 €                      | 1 250,00 €                                                |
| 2188                | Autres immobilisations corporelles       | 13 500,00 €                     | 3 375,00 €                                                |
| 2313                | Travaux en-cours - Bâtiments Communaux   | 535 300,00 €                    | 133 825,00 €                                              |
| <b>Opération 15</b> | <b>Acquisition matériel et mobilier</b>  | <b>62 000,00 €</b>              | <b>2 500,00 €</b>                                         |
| 2158                | Matériel divers Atelier                  | 3 000,00 €                      | 750,00 €                                                  |
| 2182                | Matériel de transport                    | 52 000,00 €                     | 0,00 €                                                    |
| 2184                | Mobilier divers                          | 2 000,00 €                      | 500,00 €                                                  |
| 2188                | Autres immobilisations corporelles       | 5 000,00 €                      | 1 250,00 €                                                |

Avant le vote du budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des prévisions 2020.

## 4.2 BILAN D'ACTIVITE DES SERVICES ADMINISTRATIFS 2014-2020

---

Philippe BEIGNON, Directeur Général des Services présente le bilan des activités principales du service administratif. L'année 2020, malgré un contexte particulier, comme le démontre le document annexé ( **cf annexe 1 jointe à ce compte-rendu**), a été particulièrement dense avec un maintien général du niveau d'activité dans l'ensemble des services examinés (urbanisme, état-civil, mise en œuvre des décisions des assemblées, réglementations, commande publique, comptabilité) à l'exception de la gestion des Ressources Humaines en baisse du fait du traitement intégral par la CCPA des dossiers des agents enfance-jeunesse. Sur ce point, il est précisé qu'une étude de mutualisation sur la gestion des dossiers ressources humaines avait été menée dans le mandat précédent. La technicité étant forte désormais dans ce domaine au sein de l'EPCI, il pourrait s'avérer opportun de poursuivre la réflexion en ce sens. Cela permettrait d'augmenter le niveau de compétences en la matière.

## 5. URBANISME ET TRAVAUX

---

### 5.1 MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE « CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS » : AVENANT N°1

---

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la rémunération provisoire du maître d'œuvre devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'APD, avant le lancement de la procédure de passation du ou des contrats de travaux (article 30 du décret 93-1268 du 29 novembre 1993) et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux. La rémunération du maître d'œuvre est ensuite fixée définitivement, sur la base du coût prévisionnel définitif des travaux, arrêté par voie d'avenant relatif à ce marché de maîtrise d'œuvre.

Le montant au stade APD étant supérieur à celui de l'estimation initiale, il convient de prendre l'avenant correspondant.

Taux de rémunération : 7,89%

Montant initial des honoraires (estimation 910 000€ HT) : 71 799€ HT

Montant définitif au stade APD (estimation 945 390€ HT) : 74 591,27€ HT.

Montant de l'avenant : 2 792,27€ HT.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres votants (1 abstention), le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour l'avenant positif présenté d'un montant de 2 792,27€ HT portant le montant total du marché à 74 591,27€ HT soit une augmentation de 3,89% par rapport au marché initial.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir.

### 5.2 APPROBATION DU RAPPORT D'ANAYSE DES OFFRES RELATIF AU MARCHE DE TRAVAUX « CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS »

---

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'analyse des offres (**cf annexe 2 jointe à ce compte-rendu**). relatif au marché de travaux de la future maison des associations :

A noter que pour 1 lot (LOT 3 : traitement anti-termites), aucune offre n'a été reçue. Celui-ci est donc déclaré infructueux.

| LOTS                         | Estimations D.C.E. H.T |              |               | Propositions de la Maîtrise d'Œuvre              |              |             |                              |
|------------------------------|------------------------|--------------|---------------|--------------------------------------------------|--------------|-------------|------------------------------|
|                              | Base                   | P.S.ES       | Base + P.S.ES | ENTREPRISES                                      | PRIX BASE HT | P..S.ES H.T | TOTAL HT<br>P.S. ES incluses |
| VOIRIE / RESEAUX DIVERS      | 110 658,37 €           | 97 512,29 €  | 208 170,66 €  | Société VALOT T.P<br>Nieul le Dolent             | 93 720,55 €  | 87 159,20 € | 180 879,75                   |
| GROS ŒUVRE                   | 172 000,00 €           |              |               | SAS VOISIN Constructions<br>Soullans             | 169 000,00 € |             | 169 000,00                   |
| TRAITEMENT ANTI TERMITES     | 2 550,00 €             |              |               |                                                  |              |             | 0,00                         |
| CHARPENTE / OSSATURE BOIS /  | 119 581,84 €           |              |               | SARL LR BOIS<br>La Roche sur Yon                 | 112 000,00 € |             | 112 000,00                   |
| MENUISERIES ALUMINIUM        | 81 270,00 €            |              |               | SAS SERRURERIE LUCONNAISE<br>Luçon               | 63 471,20 €  |             | 63 471,20                    |
| COUVERTURE / ETANCHEITE      | 25 529,66 €            | 12 600,00 €  | 38 129,66 €   | SARL AB'M<br>La Roche sur Yon                    | 24 516,31 €  | 9 896,22 €  | 34 412,53                    |
| COUVERTURE / BARDAGE METAL   | 72 088,45 €            |              |               | SARL RAVELEAU Dominique<br>Chavagnes en Pailiers | 58 108,61 €  |             | 58 108,61                    |
| CLOISONNEMENT / ISOLATION    | 40 501,42 €            |              |               | SARL BROSSET<br>Fougeré                          | 34 445,79 €  |             | 34 445,79                    |
| PLAFONDS SUSPENDUS           | 15 913,95 €            |              |               | SARL TECHNI PLAFONDS<br>Mortagne sur Sèvre       | 14 411,83 €  |             | 14 411,83                    |
| CARRELAGE / FAIENCE          | 41 154,70 €            |              |               | SARL AUCHER<br>La Mothe Achard                   | 39 950,00 €  |             | 39 950,00                    |
| PEINTURE / REVETEMENTS       | 21 439,90 €            |              |               | Société EV.P.R<br>Dompiere sur Yon               | 17 860,40 €  |             | 17 860,40                    |
| NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER | 2 131,66 €             |              |               | Société ODISERVICEPRO<br>La Roche sur Yon        | 1 483,15 €   |             | 1 483,15                     |
| CHAUFFAGE / VENTILATION /    | 84 750,00 €            |              |               | Société AJS CLIMATIC<br>La Chaize le Vicomte     | 85 000,00 €  | 1 989,01 €  | 86 989,01                    |
| ELECTRICITE                  | 58 000,00 €            |              |               | SARL SNGE OUEST<br>La Roche sur Yon              | 51 800,00 €  |             | 51 800,00                    |
| TOTAL H.T.                   | 847 569,95 €           | 110 112,29 € | 957 682,24 €  |                                                  | 765 767,84 € | 99 044,43 € | 864 812,27 €                 |

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour le rapport d'analyse des offres présenté par Monsieur le Maire,
- **RETIENT** l'ensemble des offres classés 1ères, offres mieux-disantes de ce marché de travaux, dont le montant total s'élève à 864 812,27€ HT (pour 13 lots attribués sur 14),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

### 5.3 – VENTE D'UN BATIMENT COMMUNAL SIS 3, RUE DU STADE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune est propriétaire d'un local d'une superficie de 39m<sup>2</sup> sis sur la parcelle cadastrée 211 AC 324 3, Rue du Stade.

Ce local servait à stocker divers matériels pour les services techniques municipaux et certaines associations.

Avec la spécialisation de la salle du vieux-couvent comme annexe de l'accueil de loisirs et la construction récente d'une mezzanine pour recevoir le matériel des associations aux ateliers municipaux, ce bâtiment n'a plus d'usage intéressant pour la collectivité.

Il soumet donc au conseil municipal, pour avis, la possibilité de céder ce bâtiment propriété du CCAS.

L'avis des Domaines a été rendu estimant la valeur vénale du bâtiment à 50 000€.

Vu l'avis des Domaines en date du 7 janvier 2021,

Après en avoir discuté à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal **DONNE un avis favorable** à la vente de ce bâtiment propriété du CCAS au montant de 50 000€ net vendeur.

## 6. RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

---

### MILIEU RURAL - URBANISME

---

**URBANISME** : Joël PERROCHEAU revient sur la formation avec le CAUE mi-janvier. Celle-ci s'est déroulée avec la commission CADRE DE VIE-ENVIRONNEMENT. Des éclairages intéressants ont nourri la réflexion des élus pour leur permettre d'appréhender au mieux les potentialités à développer.

**VOIRIE RURALE** : la commission s'est déplacée au village du Beignon. Afin de résoudre les problématiques liées au carrefour d'accès à la RD12, une solution a été trouvée. Elle sera présentée aux riverains prochainement.

### PATRIMOINE

---

**AMENAGEMENT SCENIQUE SALLE DE L'ORMEAU** : La construction d'une maison des associations permettra d'« absorber » un certain nombre de manifestations se déroulant salle socio-culturelle à l'heure actuelle. De plus, cet équipement ne dispose pas d'un espace scénique permettant l'accueil de nombreux spectacles alors que tous les autres éléments sont réunis (dimension, gradin confortable, qualité acoustique...). Il est donc proposé de travailler à la réalisation d'un véritable aménagement scénique qui permettra de développer l'offre culturelle par l'accueil de spectacles de qualité dans le cadre, par exemple, de la programmation des Hivernales et qui permettra également à la troupe de théâtre locale de bénéficier de meilleures conditions d'exercice.

### ENFANCE JEUNESSE

---

**CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS** : Emmanuelle BOUTOLLEAU revient sur le concours amical « des plus beaux sapins de Noël » qui a remporté un vif succès avec 86 photographies déposées par les élèves des 2 écoles élémentaires de la commune. Cela représente une participation de la moitié des familles scolarisées étant donné que la plupart des photographies regroupaient des fratries.

**COMITE DE GESTION DU RESTAURANT SCOLAIRE** : Emmanuelle BOUTOLLEAU précise qu'à cette occasion le nouveau cuisinier M. Jérôme BOUSQUET a été présenté aux membres de la commission. Il vient de l'EHPAD du Château d'Olonne où il officiait en tant que 2<sup>nd</sup> de cuisine. Un tuitage de 3 semaines sera réalisé avec Hervé PATEAU jusqu'à la retraite de ce dernier mi-mars. Monsieur le Maire profite de cette séance pour remercier publiquement Hervé PATEAU pour les services rendus et notamment son implication dans le projet de mutualisation Restaurant Scolaire / MARPA qui est un franc succès.

### COMMUNICATION

---

**PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX** : Christophe PAJOT indique que la commission s'est réunie à 2 reprises à ce sujet. L'emplacement fait débat avec plusieurs orientations privilégiées Place du commerce. Monsieur le Maire indique pour sa part qu'il serait préférable d'attendre de voir la destination de la maison propriété de la famille TENAILLEAU dont les terrains ont été fléchés en emplacement réservé. La réflexion se poursuit.

**VENDEE BENEVOLAT** : le Département de la Vendée récompense les communes qui favorisent le dynamisme associatif par l'octroi d'un label et le versement d'une subvention utilisée pour le milieu associatif. Un dossier de candidature sera déposé au titre de l'année 2021.

### ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

---

**GUIDE D'ACCUEIL DEMATERIALISE** : Agathe CHIFFOLEAU présente le concept de cette application sur les smartphones. D'autres communes vendéennes de la taille de Ste-Flaive l'ont expérimenté avec succès puisqu'au-delà des nouveaux arrivants, une proportion importante de la population s'est connectée. Les modalités de navigation étant particulièrement simples cela permet d'accéder à des informations concrètes rapidement. Le coût de création s'élève à 3 959€ HT, à laquelle il convient d'ajouter 250€ HT de maintenance annuelle.

**ROBOTS DE TONTE** : Agathe CHIFFOLEAU rappelle que la commission a travaillé sur la mise en place d'un robot pour assurer l'entretien des 2 terrains de football. Cédric BERGEON, Responsable des Services Techniques a analysé les avantages et inconvénients de cette solution en rencontrant plusieurs collectivités qui utilisent ce concept. La commission émet un avis favorable à la mise en place de cette solution sur la commune. Le devis d'un montant avoisinant les 15 000€ HT est en attente car la commune de Nieul mène la même réflexion. Une possibilité d'acquisition de 2 engins simultanément pourrait se présenter.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

---

### ■ Déclarations d'Intention d'Aliéner

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas faire usage de son Droit de Préemption Urbain sur les bien suivants :

\*Immeuble bâti sur terrain propre situé sur la parcelle AD 321 au 29 rue des Vignes, lotissement « les Chaumières 2 » d'une superficie de 772 M2. Prix de vente : 172 000,00€

\*Immeuble bâti sur terrain propre situé sur la parcelle ZH 155 au 2 rue des Lauriers, lotissement la Florencière d'une superficie de 629 M2.

Prix de vente: 215 000,00€

\*Immeuble bâti sur terrain propre situé sur la parcelle YI 110 au 5 chemin de la Lande d'une superficie de 928 M2.

Prix de vente: 303 000,00€

\*Immeuble bâti sur terrain propre situé sur la parcelle AD 117 au 18 rue du petit Logis d'une superficie de 328 M2, et immeuble non bâti sur terrain propre situé sur la parcelle AD 422 au 20 rue du petit Logis d'une superficie de 266 m2. Montant : 100 000€.

La séance est levée à 22 heures 57.

|                       |                      |                       |                      |
|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| <b>M. PAGEAUD</b>     | <b>M. PAJOT</b>      | <b>Mme BOUTOLLEAU</b> | <b>M. PERROCHEAU</b> |
| <b>Mme CHIFFOLEAU</b> | <b>M. CHETANNEAU</b> | <b>M. TERTRAIS</b>    | <b>M. BILLY</b>      |
| <b>Mme. NATIVELLE</b> | <b>Mme LECOINTRE</b> | <b>Mme SOULARD</b>    | <b>Mme PAJOT</b>     |
| <b>Mme SEGRETIN</b>   | <b>Mme BATAIS</b>    | <b>Mme VILASECA</b>   | <b>M. BESSON</b>     |
| <b>M. POUPLIN</b>     | <b>M. GRANGER</b>    | <b>M. DUDIT</b>       |                      |